

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026
Commune de Dommarien

Présents

Monsieur Laurent Armiento,
Madame Lauriane Aubry,
Madame Béatrice Beaurepère,
Madame Irène Clerc,
Monsieur Jérôme Semelet,
Madame Vanessa Macheret-Torchard,
Monsieur Romain Gerosa,
Monsieur Didier Lemonnier,
Madame Marie-Louise Chanson,
Monsieur Olivier Rousseau - Maire
En distanciel : Monsieur Thierry Heuguet.

Le Quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour

- 23_2026 – Décision de convention d'occupation COT entre VNF et la commune
- 24_2026 – Proposition de réponse EUROWIND ENERGY suite sollicitation de demande d'avis favorable remise en état projet Mont Jaillery
- 25_2026 – Remplacement frigo salle des fêtes
 - Mise aux normes salle communale et mairie
- 26_2026 – Election délégué du SDED52
- 27_2026 – Désignation des membres de la commission CCID
- 28_2026 – Désignation des membres de la commission du syndicat de l'eau
 - Questions Diverses :

23_2026 – Décision de convention d'occupation COT entre VNF et la commune

Le conseil fait le point sur la situation de la locataire de l'écluse n°15 suites aux échanges avec l'assistante sociale :

Une négociation est en cours afin d'obtenir un étalement de la dette auprès de VNF. D'autres part il serait apparemment d'accord pour reprendre une convention avec la locataire en direct. Ce qui éviterait la procédure d'expulsion.

La locataire perçoit à nouveau les APL et un dossier de surendettement est en cours d'instruction. Le logement est néanmoins considéré comme inadapté.

Le conseil se prononce sur la mise en place d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT).

Vote :

Pour : 1

Contre : 7

Abstentions : 3

La proposition de COT est rejetée.

24_2026 – Proposition de réponse EUROWIND ENERGY suite sollicitation de demande d'avis favorable remise en état projet Mont Jaillery

Le maire présente le courrier revu et modifié. Et propose l'envoi de ce dernier en recommandé avec accusé de réception à EUROWIND ENERGY concernant le projet éolien du Mont Jaillery.

Le conseil réaffirme son opposition au projet et répond négativement aux propositions concernant la remise en état du site après démantèlement des installations.

Vote : unanimité 11 voix pour

25_2026 – Remplacement frigo salle des fêtes

Le conseil étudie le remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes par une chambre froide deux portes d'environ 2 mètres de hauteur et 1,60 mètre de largeur.

Le coût estimatif est d'environ 1 500 €.

Une enveloppe budgétaire maximale de 2 000 € est retenue.

La possibilité d'un achat auprès de Metro est évoquée.

Vote : unanimité 11 voix pour

Mise aux normes salle communale et mairie

Le conseil examine plusieurs dépenses relatives à la sécurité des bâtiments communaux.

Le remplacement d'extincteurs est validé pour un montant de 584,83 €. Une demande de remboursement partiel sera adressée à Groupama.

Un devis de 663,74 € TTC est présenté concernant les plans d'évacuation et alarmes.

Le conseil donne également son accord pour l'alarme incendie. Mais contre les plans. Seront fait par nos soins. Un nouveau devis devra être établi avec ces modifications.

26_2026 – Election délégué du SDED52

Le conseil procède à l'élection du représentant au SDED.

Vanessa Macheret-Torchard se porte candidate.

Vote : unanimité 11 voix pour

27_2026 - Désignation des membres de la commission CCID

Le conseil procède à la désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

Vote : unanimité 11 voix pour

28_2026 - Désignation des, membres de la commission du syndicat de l'eau

Le conseil procède à la désignation des représentants au sein de la commission du syndicat de l'eau.

Vote : unanimité 11 voix pour

Questions diverses

- Laurent Armiento évoque une facture de la Régie Rurale d'un montant de 929,20 €. Dossier en cours de suivi.
- Le conseil prend connaissance du courrier transmis par l'association « Chêne Notre Territoire ».
- Le conseil valide le règlement des frais de notaire liés à la vente de la cabane Pochét pour un montant de 123,20 €.
- Le conseil décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'association du Don du Sang, comme en 2025.
- Il est indiqué qu'aucune subvention ne pourra être obtenue pour les bornes incendie.
- Des travaux de placo à la mairie sont évoqués.
Le devis établi en 2025 n'ayant pas été signé, un nouveau devis devra être demandé.
- Une participation de 12 € par personne est fixée pour le repas du 14 juillet.
- La commune prendra également en charge une participation de 12 € par personne.
- Une animation musicale (chants) d'un montant de 350 € est envisagée pour le repas des anciens.
- Les membres du conseil municipal sont invités avec leurs conjoints.
- Un devis nacelle d'environ 1 000 € est évoqué.

La séance est levée à 21h45.

Secrétaire de séance : Mr Semelet Jérôme

